



**GROUPEMENT DE SERVICES**  
**"Commandes groupées"**  
**Lycée André MAUROIS**  
**1 rue de Lorraine**  
**CS 80320**  
**76503 ELBEUF SUR SEINE**

Tél. : 02.32.96.94.41

Fax : 02.32.96.94.49

Email : [vercors-rouen@ac-rouen.fr](mailto:vercors-rouen@ac-rouen.fr)

Rien ne doit être inscrit dans ce cadre par le Candidat.

Marché du Groupement de Services  
des "EPLÉ" de l'agglomération rouennaise

Nature du Marché : Prestations de services

Ayant pour objet : **Conseil en hygiène alimentaire**

Marché à Procédure Adaptée – Marché à bons de commande portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Références :

- Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018
- Décret n°2019-259 du 29 mars 2019
- Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018
- Arrêtés du 22 mars 2019 entrée en vigueur du code de la commande publique

En aucun cas, les clauses du présent cahier ne peuvent être modifiées par le Candidat.

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.).**  
**MARCHE N°2021/B**

Le présent cahier comporte 4 pages numérotées de 1 à 4.

## **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE**

Le présent marché est un marché public de prestations et de services et a pour objet les prélèvements et les contrôles périodiques bactériologiques obligatoires et optionnels ainsi que l'établissement éventuel d'un diagnostic d'hygiène alimentaire dans divers établissements scolaires adhérents au Groupement de Services "Commandes Groupées" de l'Agglomération rouennaise.

Il s'agit d'un marché à prix forfaitaires pour les prélèvements systématiques et le diagnostic en hygiène alimentaire, et à bons de commandes sans minimum ni maximum pour les prélèvements exceptionnels, la recherche de listeria et l'analyse de l'eau.

Un seul candidat sera retenu pour l'ensemble du marché.

S'agissant d'un groupement de commandes, à l'issue de la consultation, chaque membre du groupement signera avec le candidat retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés et s'assurera de sa bonne exécution.

Pour les contrôles obligatoires, leurs nombres et leurs natures sont recensés pour chaque établissement sur le modèle d'offre joint en annexe.

## **ARTICLE 2 : PROCEDURE SUIVIE**

Marché à Procédure Adaptée – Marché à bons de commande portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Références :

- Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018
- Décret n°2019-259 du 29 mars 2019
- Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018
- Arrêtés du 22 mars 2019 entrée en vigueur du code de la commande publique

## **ARTICLE 3 : LIEUX D'EXECUTION**

La présente consultation concerne divers établissements scolaires de l'agglomération rouennaise, figurant sur le modèle d'offre joint en annexe.

## **ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHE**

Le marché prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il est conclu pour une durée de trois ans fermes et prendra fin le 31 décembre 2024.

Tous les bons de commandes émis dans le cadre du marché devront être exécutés au plus tard le 31 décembre 2024.

## **ARTICLE 5 : MODE DE REGLEMENT DU MARCHE**

Le mode de règlement du présent marché est le virement administratif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture. L'absence de mandatement sous ce délai fait courir de plein droit des intérêts moratoires au profit du titulaire.

Le taux des intérêts moratoires est le taux de l'intérêt légal majoré de 2 points.

**ARTICLE 6 : DATE DE RECEPTION DES OFFRES**

La date de réception des offres est fixée au **mardi 20 avril 2021 avant 12 heures.**

Aucun dossier ne sera accepté après ces date et heure limites

**ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Sans objet.

**ARTICLE 8 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

La sélection des offres aura lieu en considération des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- 1) Le prix des prestations.
- 2) La valeur des prestations appréciée à partir de la note technique demandée au CCAP

**ARTICLE 9 : PRESENTATION DES OFFRES**

L'offre de prix détaillée devra être présentée sur le modèle fourni, chaque établissement faisant l'objet d'une proposition de prix, sous peine de rejet de l'ensemble. Les variantes ne sont pas acceptées.

Les offres doivent être rédigées en langue française et en euros.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises.

**Les documents administratifs à fournir sont les suivants :**

Les pièces relatives à la candidature en application de l'article R. 2143-3 du code de la commande publique, de l'art 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'arrêté du 29 mars 2016 :

- ☞ Les imprimés DC1 et DC2 dûment remplis et signés.
- ☞ Les pièces qui y sont réclamées, en fonction du statut du candidat, à savoir :
  - \* Impôts sur le revenu et impôts sur les sociétés ; certificats attestant la souscription des déclarations et le paiement (liasse 3666, feuillets 3 et 1)
  - \* T.V.A. : certificats attestant la souscription des déclarations et le paiement (liasse 3666 feuillet 1).
  - \* Cotisations sociales : attestation au paiement.
  - \* Congés payés assurés par une caisse de congés payés : attestation du paiement.
  - \* Cotisations obligatoires d'assurance maladie, vieillesse, maternité et invalidité : attestation du paiement.

L'ensemble de ces attestations peut être remplacé par l'imprimé « état annuel des certificats reçus » délivré par le Trésorier Payeur Général du département.

☞ Une attestation sur l'honneur du candidat certifiant qu'il n'a pas été condamné depuis 5 ans pour une violation de la législation concernant le travail clandestin.

☞ Une copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.

☞ Une liste des références de l'entreprise datant de moins de trois ans dans le domaine de la présente consultation.

☞ La police d'assurance en cours de validité garantissant des conséquences en cas de dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers à l'occasion des prestations.

☞ Certificat d'accréditation COFRAC.

Le candidat pourra présenter sa candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3.

#### **L'offre comprend**

☞ L'annexe financière remplie

☞ Les tableaux des offres de prix complétés **sur le modèle d'origine** qui engage le candidat.

☞ La note technique prévue au CCAP (article 3)

#### **A l'issue de la consultation après délibération en CAO**

☞ Le candidat retenu devra signer les actes d'engagement qui lui seront transmis par le lycée André Maurois et qui reprendront l'ensemble des éléments de la présente offre (un acte d'engagement par établissement adhérent).

### **ARTICLE 10 : CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les offres seront impérativement présentées sous **enveloppe cachetée**.

L'enveloppe porte la mention : **NOM DU CANDIDAT**

« **Marché "CONSEIL EN HYGIENE ALIMENTAIRE"**

et est adressée à :

**Groupement de Services "Commandes groupées"**

**Lycée André MAUROIS**

**1 rue de Lorraine**

**CS 80320**

**76503 ELBEUF SUR SEINE CEDEX.**

**NE PAS OUVRIR**

### **ARTICLE 11: CONDITIONS PARTICULIERES**

Le marché ne pourra cependant être attribué au candidat retenu, que sous réserve que celui-ci produise les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, dans un délai de 10 jours fermes à compter de la demande de la Personne Responsable du marché.

### **ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

**☎ : 02.32.96.94.44. / 02.32.96.94.41**

**Fax : 02.32.96.94.49.**

**Email : [vercors-rouen@ac-rouen.fr](mailto:vercors-rouen@ac-rouen.fr)**